Accusé de réception en préfecture
040-214002172-20260710-DEC2026026-AU
Reçu le 15/07/2026

Ville de PARENTIS en BORN
Département des Landes
Service Finances

DECISION 2026 -026

DECISION MUNICIPALE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23 et L2144-3,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Février 2026 donnant délégation à Madame le Maire de pouvoir recourir à des virements de crédits entre chapitre (sauf chapitre charges de personnel),

Vu le Règlement Budgétaire et Financier approuvé en Conseil Municipal en date du 15 Mars 2022 et notamment son article 2.2.3 sur les décisions modificatives (DM)

Vu le Budget Communal voté le 20 Février 2026

Vu la décision n° 2026-016 du 28 mai 2026

Le Maire de la Ville de Parentis en Born Décide :

Article 1 : D'annuler la décision n°2026-016 du 28 mai 2026 et de la remplacer par la présente décision

Article 2 : D'adopter la décision modificative n° 2026-01bis du Budget Principal Commune telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		**RECETTES**	
2128-322 Aménagements de terrains	+80 000.00 €		
21318-0261 Constructions bâtiments publics	+10 000.00 €		
21318-212 Constructions bâtiments publics	+10 000.00 €		
Op 2107-2031-01 Opération Eaux pluviales	+7 500.00€		
Op 2501-2313-212 Opération Réseau de chaleur	+85 000.00€		
Op 2502-2313-0207 Opération Rénovation Eglise	+23 000.00€		
Op 2601-2031-322 Opération Aménag. Stade Bascouert	-177 500.00€		
Op 2603-2313-0206 Opération Rénov. Centre Adm Etanchéité toiture - blanchiement	-38 000.00€		
TOTAL DE LA SECTION DE INVESTISSEMENT	**+ 0.00 €**		**+ 0.00 €**

Accusé de réception en préfecture
040-214002172-20260710-DEC2026026-AU
Reçu le 15/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
673-01 Titres annulés sur exercices antérieurs	+3 700.00 €		
65133-01 Secours d'urgence	-3 700.00 €		
60631-2112 Produits entretien	+7 000.00 €		
60636-2112 Vêtements de travail	+1 600.00 €		
6064-2112 Fourt Administratives	+200.00 €		
6068-2112 Fourt diverses	+600.00 €		
60632-01 Petits équipements	-9 400.00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**+ 0.00 €**		**+ 0.00 €**

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de la mise en œuvre du présent arrêté dont ampliation sera transmise pour information à Monsieur le Préfet des Landes.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Parentis en Born,
le 10 Juillet 2026

Madame Le Maire,
Marie-Françoise NADAU.

